

PGMR en Action – Septembre 2021

NOUVELLES PUBLICATIONS

Trois nouveaux documents pour informer les municipalités concernant la modernisation de la collecte sélective

Rappel du contexte

Le 11 mars dernier, le gouvernement du Québec a concrétisé sa volonté de moderniser le système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) par l'adoption du [projet de loi 65](#).

Cette modernisation implique la fin du régime actuel de compensation pour la collecte sélective municipale pour aller plutôt vers une prise en charge plus globale de la gestion des matières recyclables par les entreprises qui mettent sur le marché des contenants non consignés, des emballages, des imprimés et des journaux. Dans le futur système, un organisme de gestion représentant ces entreprises sera désigné par le gouvernement (OGD) pour encadrer et soutenir la gestion des produits visés, depuis leur récupération jusqu'à leur recyclage, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Cet OGD conclura des ententes avec les organismes municipaux, qui demeureront responsables des services de proximité, dont la collecte et le transport des matières de la collecte sélective. Puis, il leur remboursera les coûts réels pour les services rendus, et ce, sans décalage dans le temps. L'OGD sera par ailleurs directement responsable de conclure les contrats de tri et de conditionnement avec les différents fournisseurs et d'en assumer les coûts. L'adoption du règlement encadrant les modalités du nouveau système, dont le contenu des ententes, est prévue pour 2022.

La transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de REP se fera graduellement de 2022 à 2024, avec un plein déploiement prévu à compter du 1^{er} janvier 2025.

Un guide, une liste des matières acceptées et un diagnostic provincial

RECYC-QUÉBEC a récemment publié trois nouveaux documents sur sa [page Web sur la modernisation de la collecte sélective](#) afin de guider les organisations municipales dans la réalisation d'une transition harmonieuse et adaptée vers le système modernisé de collecte sélective.

Le premier document disponible en [français](#) et en [anglais](#) est un guide qui résume les modalités contractuelles à respecter et qui recommande certaines pratiques à mettre en place pour l'octroi de contrats pour des services de collecte sélective d'ici à la conclusion d'une entente avec l'OGD.

Le second document également disponible en [français](#) et en [anglais](#) est une liste uniformisée des matières acceptées dans les bacs de récupération, élaborée à l'intention des organismes municipaux. Cet outil vise à faciliter la communication auprès des citoyens pour assurer le bon geste de tri et améliorer la qualité de la

matière collectée, et vise à servir dans la rédaction d'appels d'offres durant la période de transition. Cette liste remplace l'ancienne Charte des matières recyclables de la collecte sélective.

Finalement, en complément, le [diagnostic de la gestion contractuelle actuelle de la collecte sélective](#) auquel ont participé 1 090 organisations municipales et communautés autochtones vient aussi d'être publié. Cette analyse exhaustive a notamment permis d'identifier des facteurs régionaux qui influencent les coûts de gestion de la collecte sélective et de formuler plusieurs recommandations.

Pour plus d'informations :

[Communiqués de presse, fiche synthèse et autres liens utiles](#)
collecteselective@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Nouvel outil de calcul pour estimer les quantités de matières organiques générées et récupérées par le secteur résidentiel

RECYC-QUÉBEC a récemment développé et mis en ligne [un calculateur](#) conçu pour les professionnels œuvrant en gestion des matières résiduelles servant à quantifier les matières organiques potentiellement générées et récupérées par le secteur résidentiel. Cet outil peut être utilisé pour planifier l'implantation de la collecte de matières organiques triées à la source ou pour estimer les quantités à recevoir par une installation de traitement, par exemple.

Les données obtenues grâce à cet outil sont plus détaillées que celles découlant de l'utilisation de [l'outil d'inventaire des PGMR](#) ainsi que celles que l'on retrouve dans le [rapport de l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018 disponible en ligne](#), bien qu'elles soient cohérentes entre elles.

Notez que, pour préparer l'inventaire d'un PGMR révisé, il n'est pas nécessaire d'utiliser le nouveau calculateur.

⇒ **Rappel** – Nous vous invitons aussi à prendre connaissance de notre nouvelle [page Web](#) sur la Stratégie de valorisation de la matière organique.

OUTILS ET INFORMATIONS POUR LA RÉVISION DES PGMR

Exemples de présentation de mesures

RECYC-QUÉBEC élabore ponctuellement des exemples de présentation de mesures pouvant être adaptés et intégrés à votre projet de PGMR. Nous vous invitons à consulter notre plus récent [exemple sur la collecte sélective](#). Ce dernier vous propose une façon de rédiger une mesure consistant à poursuivre et à optimiser cette collecte, dans le contexte où le Québec passera à un système modernisé de collecte sélective durant la période d'application de votre prochain PGMR.

Notez d'abord que, pour les fins des prévisions budgétaires du PGMR, vous devrez considérer qu'à compter de 2025 au plus tard, il est prévu que les coûts réels pour la collecte et le transport des matières recyclables seront remboursés en totalité aux organismes municipaux qui en sont responsables, alors que les coûts de tri et de conditionnement seront assumés directement par l'organisme de gestion désigné (OGD). Le remboursement des autres coûts pour services rendus en matière de collecte sélective (ex. : équipements de collecte et activités d'ISÉ) demeure cependant à déterminer; vous pourriez donc présenter ces coûts dans vos prévisions budgétaires comme des dépenses estimées, pour le moment.

Les coûts pour les services rendus pourraient par ailleurs commencer à être remboursés avant 2025, si vous concluez une entente avec l'OGD durant la période de transition (2022 à 2024). Ainsi, dans le PGMR, vous pourriez faire débiter hypothétiquement le remboursement des dépenses par l'OGD au moment de la fin d'un contrat de collecte sélective qui serait antérieure au 31 décembre 2024, si applicable.

N'oubliez pas que vos prévisions budgétaires doivent inclure les versements en différé de compensation pour la collecte sélective selon le régime actuel de compensation (ex. : versement en 2025 pour les coûts nets assumés en 2023 et déclarés en 2024, et versement en 2026 pour les coûts nets de 2024 et déclarés en 2025).

Sachez que les incertitudes entourant certains aspects de la modernisation seront prises en considération par RECYC-QUÉBEC dans ses analyses de conformité, et ce, jusqu'à ce que l'encadrement réglementaire soit concrétisé. Il vous suffit donc de décrire brièvement le scénario présenté, vos hypothèses de calcul et les données incertaines, au meilleur de vos connaissances. Si vous jugez qu'une trop grande variabilité de coûts découlerait des divers scénarios possibles, vous pouvez écrire dans le PGMR révisé que les informations connues à ce jour ne vous permettent pas de faire des prévisions suffisamment précises pour cette mesure.

⇒ **Rappel** : Vous pouvez utiliser notre [gabarit](#) pour vous assurer de couvrir tous les éléments importants de la présentation d'une mesure dans votre PGMR révisé.

Répertoire des bonnes pratiques en gestion municipale des matières résiduelles

Le 14 juin dernier, Réseau Environnement et la section québécoise de la Solid Waste Association of North America (SQ-SWANA), en partenariat avec RECYC-QUÉBEC et l'AOMGMR, ont organisé la première édition des Ateliers de pratique en gestion municipale des matières résiduelles. Lors de cet événement, des dizaines de personnes réparties en plusieurs tables de discussion ont partagé de bonnes pratiques municipales en matière de réduction des produits à usage unique, de réemploi, de valorisation de la matière organique, de gestion des écocentres et sur divers leviers de changement.

Certaines des meilleures pratiques décrites par les participants ont ensuite été consignées dans un [répertoire](#) simple pouvant être utilisé pour inspirer les municipalités régionales dans la préparation de leurs PGMR révisés, ainsi que par toutes les autres parties prenantes œuvrant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Québec.

AIDES FINANCIÈRES

Prochaine date de dépôt de projets au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois : 1^{er} novembre 2021

Les organismes municipaux, ainsi que toute organisation propriétaire ou gestionnaire d'un écocentre ou d'un réseau d'écocentres ou voulant en implanter un, sont invités à déposer des projets dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, et ce, **d'ici le 1^{er} novembre 2021 à 15 h.**

Il s'agit de la deuxième date de dépôt pour ce programme. Selon la disponibilité budgétaire, d'autres dates de dépôt pourraient s'ajouter, jusqu'à épuisement du budget ou au plus tard le 31 mars 2024.

Projets municipaux retenus à la suite de l'appel de propositions sur la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI

Félicitations et merci à tous ceux qui ont déposé un projet dans le cadre de l'appel de propositions sur les matières organiques des ICI. [31 projets porteurs, dont 11 projets municipaux](#), ont été retenus suivant l'analyse des propositions.

Le gouvernement soutiendra ainsi des projets d'implantation, d'amélioration et d'ajout de services de collecte de matières organiques et d'accompagnement auprès des ICI, de même que des projets de symbioses industrielles et de réduction du gaspillage alimentaire, notamment.

Voici la liste des demandeurs municipaux dont le projet a été retenu. :

- **Arrondissement de Saint-Léonard** (113 750 \$) : Projet « ICI En affaire, on récupère! – Volet résidus alimentaires »
- **Conseil régional de l'environnement des Laurentides** (85 600 \$) : Projet « Par ICI la matière organique! » (en collaboration avec la Ville de Saint-Jérôme)
- **MRC de Joliette** (390 238 \$) : Projet pilote de collecte des matières organiques par conteneur auprès des ICI
- **MRC de La Haute-Yamaska** (155 136 \$) : Première phase d'implantation de la collecte des matières organiques dans le secteur ICI – volet institutions
- **MRC de L'Islet** (259 322,27 \$) : Projet pilote de récupération dans les établissements de la région qui génèrent de grandes quantités de matières organiques
- **MRC de Rimouski-Neigette** (137 377,77 \$) : Collecte et valorisation des matières organiques des ICI de Rimouski-Neigette
- **MRC du Val-Saint-François** (81 204 \$) : Implantation d'un circuit de collectes hivernales de matières organiques auprès des ICI
- **Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata** (168 084,37 \$) : Collecte et valorisation des matières organiques dans les ICI

- **Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de la Matapédia et de la Mitis** (212 314,97 \$) : Implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI
- **Synergie Économique Laurentides** (486 676 \$) : Mise en œuvre et optimisation du compostage dans les ICI en partenariat avec toutes les municipalités et MRC de la région
- **Ville de Sherbrooke** (61 510,40 \$) : Implantation de la collecte des matières organiques générées par les ICI

Bon succès à ces derniers!

NOUS JOINDRE

Notre équipe d'accompagnement municipal est là pour répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous écrire : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Membres de l'équipe :

Anne Fortier et Kateri Beaulne-Bélisle, agentes de recherche et planification, secteur municipal
Sophie Taillefer, chef d'équipe matières organiques, secteur municipal et GES

Partagez vos bons coups!

Si vous le souhaitez, faites-nous part des réalisations dont vous êtes fiers en GMR, pour que nous les diffusions lors d'une prochaine édition de l'infolettre. Vous pourrez ainsi inspirer le monde municipal à se surpasser dans le domaine de la GMR.